



EXTRAIT DU REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2024

COMMUNE DE LA BARBEN
DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DÉLIBÉRATION N°11-2024

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt quatre le trente du mois de mars à 09h 00, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à l'article L.2121-14 du CGCT sous la présidence de Madame Maryvonne GASCON

Étaient présents à cette assemblée : Maryvonne GASCON, Franck SANTOS, Philippe CARON, Bernard JEAN, Colette MARTINET, Michel GOURLIA, Jean COYE, Sabine BOUICHET, et Mélanie HENARD formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de douze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Noel THOMAS à Colette MARTINET et Michel PUECH

EXCUSÉS ABSENT : Laurent LAMOTTE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard JEAN

Date de la convocation : 15/03/2024

---oooOooo---

Objet : Budget communal - Affectation des résultats.

Dans le cadre des dispositions de l'instruction comptable, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats constatés du compte administratif 2023.

AFFECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	186 202,75
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	304 645,77
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	490 848,52
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou - D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	170 231,57
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-29 604,91
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION = C. = G. + H.	490 848,52
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	240 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	250 848,52
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré ; à l'unanimité

PROCEDE à l'affectation des résultats comme suit :

Section de fonctionnement :

- Résultat de clôture à affecter : **490 848.52 €**
- Couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement : **240 000.00- €**
- Exédent reporté en section de fonctionnement au (002) du budget primitif 2024 : **250 848.52 €**

Section d'investissement :

- Solde d'exécution en investissement : - **29 604.91 €**
- Resultat d'investissement reporté (001) : **170 231.57 €**
- Couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement (1068): **240 000.00 €**

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

La Barben, le 30 mars 2024

La 1^{ère} Adjointe

Maryvonne GASCON



Secrétaire de séance

Bernard JEAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "BJE", written over the printed name "Bernard JEAN".

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le _____ de la publication/notification le _____ Fait à La Barben, le _____
Le Maire Franck SANTOS